### REPUBLIQUE FRANCAISE

# DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 juillet 2018

et qu'elle a été faite le 4 juillet 2018

Que le nombre des membres en exercice est de: 44

Présents: 30

Absents suppléés : 3

Absents excusés: 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2018\_07\_112

#### Objet:

Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (29h00)

#### ID: 039-243900560-20180711-DCC2018\_07\_112-DE COMMUNAUTE DE COMM 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

#### **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

## Séance du mercredi 11 juillet 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 11 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents: Brans: M. Michel ECARNOT Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : M. Joseph ROY Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL Ougney: M. Eric CHAPUIS Pagney: M. Michel GANET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Serre les Moulières : M. Claude TERON Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés : Montmirey-la-Ville : M. Christian MIGNOT Sermange : M. Claude VUILLEMENOT Taxenne: M. Claude ALLEMAND

Absents excusés: Dammartin Marpain: M. Jean-Louis ESPUCHE Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Denis JEUNET Our: M. Jean-Claude MOREL Plumont: M. Michel GREMAUX Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : M. Marc BARBIER

## Procurations de vote :

Mandants: M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Jean-Claude MOREL (OUR)

Mandataires: Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2 ID: 039-243900560-20180711-DCC2018\_07\_112-DE NON-COMPLET (29H00)

Conformément à l'article 34 de la loi du 25 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la délibération du 15 décembre 2016 portant création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non-complet à raison de 29h00 ;

Considérant la nécessité de supprimer ce poste en raison du départ en retraite de l'agent ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 juin 2018 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de supprimer ce poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (29h00) à compter du 12 juillet 2018;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

